



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 73726

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la formation aide-soignante. Il lui demande tout d'abord de lui indiquer si le Gouvernement compte confier la formation des aides soignants au ministère de l'éducation nationale qui rendrait cette formation gratuite. En effet, cette question soulève un problème éthique et d'équité car cette formation de qualité est actuellement assurée sous le contrôle du ministère de l'emploi et de la solidarité et reste totalement à la charge des instituts de formation. Ces instituts de formation sont donc dans l'obligation de réclamer aux élèves des frais de scolarité élevés ne couvrant pas les frais qui leur incombent. Il lui demande donc également de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage, dans les conditions actuelles, d'accorder les moyens nécessaires aux instituts de formation en soins infirmiers pour rendre gratuite la formation des aides-soignants comme c'est le cas pour d'autres formations de professionnels de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73726

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1203